

Égalité Fraternité

QUELLES AIDES POUR DÉVELOPPER DE NOUVELLES MOBILITÉS DU QUOTIDIEN?

Les enjeux énergétiques et environnementaux imposent de réduire l'empreinte écologique du secteur des transports et des mobilités et d'assurer un développement plus sobre, résilient et solidaire. La mobilisation de toutes les parties prenantes est indispensable pour réussir la territorialisation de la planification écologique des mobilités. L'État met en place des dispositifs pour accompagner les collectivités et leurs partenaires dans le déploiement de leurs nouvelles offres et solutions de mobilité.



Covoiturage



- Projets éligibles : schéma covoiturage, études pré-opérationnelles, travaux d'aires de covoiturage ou de voies réservées, réalisation de lignes de covoiturage ou d'auto-stop organisé, animation, communication, campagnes d'incitations financières à la pratique du covoiturage.
- Bénéficiaires : collectivités territoriales et leurs groupements.
- Modalités de candidature : auprès des préfets de département. Les candidatures seront à soumettre aux préfets de département sur Démarches simplifiées via la plateforme Aides-territoires.
- Lien: https://aides-territoires.beta.gouv.fr/ aides/7a44-developper-le-covoiturage-sur-sonterritoire/



Toutes mobilités en zones à faibles émissions Le Fonds Vert mobilité (ZFE-m)



• Projets éligibles : études (ex : de diagnostic de l'offre de mobilité ou des infrastructures disponibles, de solutions de mobilités pour

établir un plan de transport desservant les zones périurbaines...), dispositifs d'information et de conseil, de services numériques (ex : numérisation des arrêtés de circulation...), aides financières (ex : aide à la réparation de vélos, soutien à l'offre de service d'autopartage...), aménagement et équipements pour la mobilité durable (ex : aménagements de pôles d'échanges multimodaux...).

- Bénéficiaires : collectivités territoriales et leurs groupements, dans le périmètre d'agglomérations concernées par ZFE-m.
- Modalités de candidature : auprès des préfets de département. Les candidatures seront à soumettre aux préfets de département sur Démarches simplifiées via la plateforme Aides-territoires.
- Lien: https://aides-territoires.beta.gouv.fr/ aides/4420-accompagner-le-deploiement-des-zonesa-faible/











Mobilités durables en zones rurales

Dans le cadre de France Ruralités, 90 M€ pour 2024-2026 sont alloués pour accompagner les AOM locales et leurs partenaires dans la mise en oeuvre de services de mobilités du quotidien dans les territoires ruraux (plan de mobilité simplifié, mise en place de solutions de mobilité comme du transport à la demande, de l'autopartage, de la location de vélos à assistance électrique, de la mobilité solidaire, conseils en mobilité...). Le soutien sera opéré à partir de janvier 2024 via le Fonds vert.

 Modalités de candidature: auprès des préfets de département. les candidatures seront à soumettre à partir de janvier 2024 aux préfets de département sur Démarches simplifiées via la plateforme Aides-territoires.



Services Express Régionaux Métropolitains (SERM) CPER Volet mobilité

Les négociations du volet mobilités des CPER avec les Régions sont en cours. L'objectif est une signature d'ici la fin d'année, avec une enveloppe prévisionnelle de l'ordre de 750 M€ en part État sur la période 2023-2027 pour le financement des SERM, aux côtés des Régions et des collectivités intéressées.

• **Lien :** https://www.ecologie.gouv.fr/dossier-presselancement-des-negociations-du-volet-mobilitesdes-contrats-plan-etat-region-cper



Marche Le programme « ID-marche »

- **Objectifs**: accompagner les politiques publiques locales en faveur de la marche et diffuser les bonnes pratiques. Etudes, aménagements d'espaces favorables à la marche, actions d'animation et de communication.
- **Bénéficiaires :** collectivités territoriales et leurs groupements.
- Modalités de candidature : Appels à projets.
- **Lien :** https://agirpourlatransition.ademe.fr/collectivites/aides-financieres/20230327/marche-quotidien



Vélo et marche Le fonds mobilités actives

- Objectifs: finance des projets d'aménagements cyclables sécurisés (piste cyclable ou voie verte) ainsi que des programmes ambitieux de maillage cyclable.
- Bénéficiaires: collectivités territoriales et leurs groupements.
- Modalités de candidature : Appels à projets annuels
- Lien: https://www.ecologie.gouv.fr/fonds-mobilites-actives



Vélo Stationnements sécurisés Programme Alveole +

- **Objectifs :** prime pour l'installation de stationnement vélos sur l'espace public, chez les bailleurs sociaux et dans les copropriétés, dans les établissements scolaires et les pôles d'échange multimodaux.
- **Bénéficiaires :** collectivités territoriales et leurs groupements, bailleurs sociaux, copropriétés.
- Modalités: pour stationnement sécurisé prise en charge 40 % de l'investissement hors taxe (50 % en ZFE-m), avec application d'un montant maximal de prise en charge par type d'abri et par place.
- Lien: https://alveoleplus.fr/programme



Vélo **Aides à l'acquisition d'un cycle**

- Objectifs: bonus vélo (jusqu'à 1000 € pour une personne morale) pour l'acquisition d'un vélo cargo, cycle adapté aux personnes en situation de handicap, vélo pliant, avec ou sans pédalage assisté, ou remorques électriques pour cycles. Le bonus est cumulable avec la prime à la conversion (jusqu'à 1500 € pour une personne morale) pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique sous réserve de la mise au rebut d'un véhicule ancien polluant.
- Bénéficiaires : collectivités et leurs groupements
- **Lien :** https://www.primealaconversion.gouv.fr/dboneco/accueil/









Verdissement des flottes (véhicules des collectivités)

- Objectifs: bonus écologique pour l'acquisition d'un véhicule électrique (jusqu'à 3 000 € pour l'acquisition d'une voiture particulière et 4 000 € pour l'acquisition d'une camionnette neuves par une personne morale), cumulable avec la prime à la conversion pour l'acquisition d'un véhicule peu polluant, sous condition de mise au rebut d'un véhicule ancien polluant (jusqu'à 2 500 € pour l'acquisition d'une voiture particulière et 9 000 € pour l'acquisition d'une camionnette électriques, neuves ou d'occasion, par une personne morale).
- Bénéficiaires : collectivités et leurs groupements.
- **Lien :** https://www.primealaconversion.gouv.fr/dboneco/accueil/

Véhicules électriques Programme Advenir pour le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques

- **Objectifs**: prime pour l'installation de borne en résidentiel collectif ou certaines bornes ouvertes au public.
- Objectifs: prime pour l'installation des infrastructures collectives et des bornes en résidentiel collectif ainsi que pour certains points de recharge ouverts au public.
- **Bénéficiaires :** opérateurs de bornes, notamment ceux équipant le résidentiel collectif, syndicats des copropriétaires, particuliers en résidentiel collectif collectivités territoriales et leurs groupements, etc.
- Lien: https://advenir.mobi/

Autres dotations de l'État

Les dotations d'investissement de l'État financent des opérations d'investissement au travers de thématiques éligibles précisées dans une circulaire transmise aux élus par le préfet. Elle concerne notamment des projets de solutions de mobilité. Les demandes sont à effectuer auprès de la préfecture. Les différentes dotations sont :



La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)

Projets concernés : projets de mobilité tous modes (pistes cyclables, véhicules de transports en commun...).



La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Projets concernés : soutien aux projets visant à favoriser le maintien ou le développement des services publics en milieu rural.



La dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID)

Projets concernés : projets dont la mise en œuvre a pour objectif la solidarité entre les différents territoires d'un même département, ou entre les différents départements d'une même région.



Le fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT)

Projets concernés : soutien en investissement comme en fonctionnement, aux actions qui concourent à mettre en œuvre les choix stratégiques de la politique d'aménagement du territoire, dont la mobilité.



Les dotations politique de la ville (DPV) ou subventions pour travaux divers d'intérêts local (TDIL)

• Modalités de candidature : dotations gérées par les préfets de département.



Projets ou collectivités concernés : une dizaine de programmes CEE Transport.

- Lien: www.francemobilites.fr/cee-et-mobilites
- Lien (à jour): https://www.ecologie.gouv.fr/cee-programmes-daccompagnement#scroll-nav__10



Offres de la Banque des territoires

Trois dispositifs de soutien :

- offre de crédits d'ingénierie,
- prêts aux collectivités avec les mobi-prêts pour les infrastructures et équipements pour les mobilités propres,
- investissement financier dans des partenariats publics-privés, pour permettre le décollage de services de mobilité non rentables à leur démarrage.
- **Lien :** www.banquedesterritoires.fr/collectivites-locales

Portail des aides France Mobilités

 Le portail des aides France Mobilités centralise toutes les aides financières et en ingénierie pour les projets de mobilité mises en place par différents porteurs d'aides dont des collectivités territoriales, telles que les départements et les régions.

Toutes les aides évoquées dans la plaquette sont disponibles sur le portail.

• Lien: aides.francemobilites.fr/









Une question <







Financements, aide au montage de projet...

Des équipes à votre service!

France Mobilités dispose de cellules régionales regroupant les services des DREAL/DEAL, du Cerema, de l'Ademe, de la Banque des territoires et de l'ANCT, chaque jour à la disposition des collectivités.

www.francemobilites.fr

Contacts des cellules régionales France Mobilités :

https://www.francemobilites.fr/regions



Liberté Égalité Fraternité